

Commission : Statuts et Règlements - Qualifications

Membres présents : André Filbiing, René Carl, Marcel Tedesco, Claude Bompard, Valérie Parisy, Jérémie Carrière, Jean-Paul Wirtz, Pascal Petry, Philippe Koessler

Membres excusés : Pascale Galerne, Gabrielle Fara, Bruno Tschann

Ordre du jour :

Réunion en visio animée par Valérie Parisy – Présidente de la commission Statuts et Règlements.

1 - Présentation

Après un tour d'écran de présentation des membres présents, il est présenté un tableau de statistique des qualificateurs du 22/11/21. Valérie remercie toutes les personnes ayant passées du temps et en passant encore pour que les licences soient qualifiées en temps et en heures pour la reprise des compétitions. 2 personnes ont à elles seules passées la barre des 10 000 qualifications. Bénévoles et salariés se partagent cette charge de travail.

De part leur particularité, les mutations sont uniquement à la vérification d'une seule et même personne.

Valérie rappelle à tous les membres bénévoles présents que Christine Duteurtre, Présidente de la commission finance, a demandé qu'une fiche rescensant les heures de bénévolat qui ont été réalisées soit remplie par chacun. C'est important car cela est reporté dans le rapport financier de la ligue. Valérie enverra le document par mail à tous les qualificateurs

2 - Problèmes rencontrés lors des qualifications

Il est clair que nombres de licence ne peuvent être qualifiée car les mauvais documents sont glissés dans la fiche Gesthand.

- Les clubs ne vérifient pas suffisamment les documents avant de procéder à la validation de la licence. Claude rappelle que les licences sont et restent même après qualification sous la responsabilité des clubs. Donc si une erreur subsiste, c'est le club qui peut en être tenu responsable
- Attestation au questionnaire de santé pour Majeur alors que le licencié est mineur et parfois vice versa.
- Titre de séjour non obligatoire pour les mineurs, seul un document attestant du nom, prénom, date et lieu de naissance est nécessaire. Ce afin que le qualificateur puisse vérifier ce qui est indiqué dans l'onglet identité.
- La vérification de la date de validité d'un document d'identité n'est pas obligatoire ni sur un majeur ni sur un mineur
- Sur le certificat médical, la mention « en compétition » n'est pas obligatoire lorsqu'il s'agit d'un mineur.
- Document incomplet où il manque le nom et le prénom du mineur et/ou du responsable légal. Document non daté ou non signé. Un problème récurrent au niveau des signatures, sur le format du PDF de l'attestation du questionnaire de santé va être remonté au service

informatique de la FFHB. En effet, le licencié soit il met sa signature mais cela n'apparaît pas ensuite sur le PDF, soit il n'arrive pas à signer...

- Si un document est erroné, le qualificateur coche « en attente de qualification » et met dans la Zone « Motif » la raison. Merci de mettre une explication suffisamment claire que le licencié et club comprennent où est le problème. Si la licence est de nouveau validée par le club avec le même document alors supprimer le document faux et remettre « en attente de qualification » avec en « motif » merci de mettre le bon document ou merci de mettre le document avec toutes les mentions obligatoires.
- L'idée de mettre les Initiales du qualificateur dans la zone « motif » a été assez bien respectée et s'est avérée utile et efficace.
- Si dans une fiche il y a un problème entre la nationalité de la personne qui est reportée dans l'onglet identification et la pièce d'identité qui est jointe comme par exemple : Carte d'identité Suisse et dans la fiche identité apparaît nationalité Française, cela pose un problème de concordance.
Alors dans un but d'uniformisation entre nous qualificateur, il est décidé la procédure suivante : considérer la CI comme valide et corriger la nationalité dans l'onglet identification ainsi la licence passe en UEA ou EA et passe sous validation de la FFHB.
- Pour une mutation hors période pour les jeunes jusqu'à 12 ans, il n'est pas obligatoire d'établir le document demandant l'autorisation du club quitté, mais Gesthand n'autorise pas la validation si on n'inclut pas un document. A voir avec la FFHB si correction possible.
- Pour une mutation joueur -12 ans le tarif est à 0€ mais si le club coche « oui » dans demande de gratuité alors pour qualifier il faut absolument un article des RG en référence alors qu'il n'y a pas besoin dans cette catégorie d'âge de motif de mutation.
A voir avec la FFHB s'il ne serait pas possible si le coût est à 0 de griser le oui et non de demande de gratuité.

3 - Remarques générales

Le nombre de licences qualifiées de la ligue à ce jour est de 30911 donc nous sommes encore loin des chiffres des saisons précédentes (sauf 20-21 saison COVID). Claude nous dit qu'il serait bien que nous arrivions aux 34000 licences.

Par contre, Jérémie nous signale une tendance qui apparaît au niveau de la ligue mais aussi au niveau des comités et la FFHB. La proportion des Femmes tend à un niveau de plus en plus important et ce dans toutes les catégories d'âge.

Saison	Homme	Femme	Total
2021 / 2022	20147	10764	30911
2020 / 2021	19444	9926	29370
2019 / 2020	24035	12257	36292
2018 / 2019	23537	11686	35223
2017 / 2018	23678	11439	35117
2016 / 2017	24456	11744	36200
2015 / 2016	23788	11048	34836

L'ensemble des qualificateurs est d'avis de dire qu'il est préférable d'avoir les documents officiels de la FFHB dans les fiches licences. Car lorsqu'il s'agit de document manuscrit ou autres, la plupart du temps il manque des informations ou la lisibilité est compliquée.

Pour la saison prochaine, lors de l'envoi des formulaires officiels, nous joindrons un mode opératoire à destination des personnes qui s'occupent de valider les licences dans les clubs.

Valérie demande si la façon de communiquer avec les qualificateurs par mail ponctuel lors de la survenance d'information (club bloqué, information sur l'attestation d'honorabilité, sur la validation des titres de séjour pour les majeurs...) est une bonne solution. Tous l'approuve à l'unanimité.

Nous échangeons sur la façon qu'on les uns ou les autres de procéder à la qualification dans Gesthand car il n'est pas toujours facile d'aller à l'essentiel. Jérémie nous donne une astuce pour éviter après chaque qualification de perdre du temps à revenir à l'écran de départ. Au moment de faire « ouvrir » sur une licence, faire clique droite et choisir ouvrir dans une nouvelle fenêtre...

Clôture de la réunion à 18h35.